

Scouts et Guides Laïques

Éclaireuses et Éclaireurs de Lambersart

Règlement intérieur

de l'Accueil Collectif de Mineurs

EEDL-SGL

Règlement intérieur de l'accueil de l' ACM EEDL-SGL

Bienvenue dans le scoutisme laïque

Le groupe appartient à la fédération des Scouts et Guides Laïques,
Le Scoutisme est un mouvement éducatif fondé sur le volontariat, et donc aussi sur l'adhésion à l'association. Aux Éclés, pas de consommateurs mais des acteurs : chacun est responsable du bon déroulement des activités. **C'est une méthode pédagogique originale** fondée particulièrement sur l'éducation par l'action, la vie en pleine nature et en petites équipes. **Elle implique l'engagement dans le projet collectif et le principe constant de la responsabilité individuelle.**

Cette responsabilité induit entre autres le devoir d'information des participants et des parents :
à ce titre, la lecture complète du présent règlement et sa co-signature est un préalable indispensable.

Les enfants accueillis

Les enfants sont accueillis dans le groupe de Lambersart à partir de 6 ans. Ils sont répartis par « branches » :
• de 6 à 9 ans (primaire), ils et elles sont lutines ou lutins
• de 9 à 12 ans (primaire-collège), ils et elles sont louvettes ou louveteaux
• de 12 à 16 ans (collège-lycée), ils et elles sont éclaireuses et éclaireurs
• de 16 ans à 19 ans (lycée- supérieur), ils et elles sont aîné(e)s

Les activités

À l'année (de septembre à juin) selon un planning donné aux parents en septembre pour les activités de septembre à décembre et fin décembre pour les activités de janvier à juin :
- Les activités se déroulent le week end et durant les vacances scolaires.

Ces activités ont lieu majoritairement dans le local de LAMBERSART, MAISON DU SCOUTISME rue MARCEL DERYCKE.

Il est impératif de respecter les horaires indiqués sur le planning et/ou la circulaire. Il n'est pas possible, sauf exception de déposer ou reprendre votre enfant en dehors des horaires d'activités.
La présence aux activités est obligatoire. L'enfant peut exceptionnellement être absent mais toujours en prévenant à l'avance et pour des raisons valables : maladie, voyage scolaire,. .En cas de non-respect régulier de cette assiduité et après échange avec les parents, l'exclusion du jeune des activités peut être envisagée.

Le camp d'été (21 jours) conclu l'année : c'est le temps fort pour les jeunes ! Il a lieu généralement en août.
Il est impératif que l'enfant assiste de manière assidue aux activités et du début à la fin (respect des horaires).

La vie au sein du groupe

L'engagement individuel de l'enfant au sein de la vie de groupe est au cœur même de la pédagogie scoute. Cet engagement **se marque aussi par des aspects très concrets** comme le port du foulard, la tenue EEDL-SGL(Vareuse) à chaque activité et un équipement adapté qui rend l'enfant autonome et rend possible le déroulement du projet collectif.
Les règles de vie sont élaborées en commun avec les enfants : c'est l'apprentissage de la démocratie.
La coéducation permet aussi aux plus expérimentés « d'éclairer » les nouveaux sur la bonne voie ! En cas de non-respect des règles, **la relation éducative** sera toujours privilégiée sur la sanction : c'est ensemble qu'enfants et responsables rechercheront la solution.

Enfin, parce que les Éclés sont un mouvement éducatif complémentaire de l'école et de la famille, **les parents ont toute leur place dans le projet de l'association** et se doivent de participer à la vie du groupe.

Comportement de l'enfant

Il est attendu de l'enfant qu'il est un comportement correct et respectant les règles fixées au sein de son unité mais également le respect de la loi, En cas de manquement, des rappels peuvent être réalisés. En cas de non évolutions, l'exclusion pourra être prononcée. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé.
En cas d'exclusion de l'enfant durant un mini séjour ou un camp d'été, les parents devront prendre les dispositions pour récupérer l'enfant dans les plus brefs délais.

Un encadrement engagé et qualifié

Les enfants sont encadrés par **des responsables bénévoles, engagés** dans une démarche personnelle.
Comme tous les membres de l'association, ils s'engagent **à défendre les valeurs** de solidarité, de laïcité, de démocratie, d'écocitoyenneté, de coéducation, notamment l'éducation en commun des filles et des garçons.
Ils sont formés et qualifiés (type BAFA / BAFD /SB/PSC) ou en cours de formation.

L'équipe de groupe

Adhérents de l'association, ces adultes épaulent l'équipe d'animation au niveau de l'intendance, logistique, administratif et coups de main ponctuels divers.
Ces derniers sont déclarés à la jeunesse et sports, puisque qu'au contact d'enfants.

Les conditions matérielles

Assurance : Les activités sont couvertes par l'assurance de l'association (incluse dans l'adhésion).
Restauration : les participants doivent apporter un pique-nique en cas d'activité à la journée, et pour le premier repas du week end. Le groupe se chargeant des goûters et des autres repas lors des week ends et mini camp.
Transports : Suivant les activités, les transports sont faits en bus, transport en commun, vélo ou co voiturage.

Modalités d'inscription et d'accueil

Les documents d'inscription doivent être complétés le plus vite possible en début d'année et en tout état de cause avant les vacances de la Toussaint. Lors de la 1ère activité, les parents déposeront la fiche sanitaire et les coordonnées. De plus, il est de la responsabilité des familles de signaler toute difficulté rencontrée par l'enfant.

Les tarifs

Les tarifs sont fixés annuellement lors de l'assemblée générale de l'association pour l'adhésion (obligatoire pour participer aux activités), et en partenariat avec la caf pour le prix des activités trimestrielles.
L'adhésion est prise pour une année scolaire (du 1 septembre au 31 août).
La tarification des activités se fait à l'année selon le coefficient Caf des familles
Les autres activités (camps et rassemblements) font l'objet d'une tarification particulière.
Le groupe accepte les moyens de paiement suivants : chèques, liquide, HELLO ASSO, virement.De plus, il est possible d'étaler les paiements (jusqu'à trois versements dans le cas courant). À la demande, des factures peuvent être éditées.

Par définition, les enfants sont inscrits à l'année. Il ne peut avoir de remboursement.

Adresse Email

Le moyen de communication privilégié du groupe est le courriel lambersart@sglaiques.org
Les documents sont soit envoyés par ce mode, soit disponibles lors des activités,

Les documents à connaître et tenus à disposition

Documents locaux :

- La grille annuelle des tarifs ; le calendrier d'activités ; le trousseau
- La liste des membres de l'équipe de gestion et d'animation
- Le projet pédagogique
- Le récépissé de déclaration des activités
- Le règlement intérieur

Les adhérents et leurs représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur lors de la prise de l'adhésion sur HELLO ASSO